



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1690

Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 203 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions et d'avenants

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1690 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HUIT LIEUX CONVENTIONNES « SCENES DECOUVERTES » POUR UN MONTANT GLOBAL DE 203 000 € SUR LES ENVELOPPES FONDS D'INTERVENTION CULTUREL ET FONDS D'INTERVENTION MUSIQUES ACTUELLES – APPROBATION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

L'aide à la création, l'accompagnement et la professionnalisation des compagnies, groupes et artistes émergents constituent un axe stratégique fort de la politique culturelle engagée par la Ville de Lyon.

Dans ce cadre, le nouvel exécutif a choisi de prolonger et réinvestir pleinement le dispositif Scènes Découvertes, créé en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour les lieux de la première représentation théâtrale, élargi en 2006 à la danse et aux musiques actuelles et en 2010 au cirque, avec la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif permet une aide au fonctionnement et une mise en réseau de lieux qui accueillent et accompagnent les artistes en création. Il concernait jusqu'à présent huit lieux : quatre dans le domaine du théâtre : le théâtre des Clochards Célestes, le théâtre des Marronniers, le théâtre de l'Elysée, l'Espace 44 ; deux dans les arts chorégraphiques et circassiens : le Croiseur et l'Ecole de Cirque-MJC Ménival ; deux dans le domaine musical : A Thou Bout d'Chant, le Kraspek,

Ce dispositif reste un axe structurant de la politique culturelle de la Ville de Lyon et pertinent dans le parcours des artistes émergents à l'échelle locale et régionale. Depuis 2021, les Scènes découvertes conventionnées avaient été reconduites dans le dispositif sans nouvel appel à projets.

La Ville a souhaité, avec le concours de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, relancer un appel à projets pour permettre aux lieux qui soutiennent et accompagnent les artistes émergents de se positionner dans le dispositif.

Les objectifs sont les suivants :

- soutenir le développement de projets de création et le parcours de nouvelles équipes artistiques professionnelles ;
- soutenir l'innovation artistique, le développement de propositions artistiques singulières, pouvant renouveler les formes et les langages d'une discipline ;
- mettre à disposition des équipes artistiques des lieux de travail de création ;
- permettre la diffusion des œuvres par une programmation régulière et professionnelle (achat de spectacles, mise à disposition de technicien.nes, apports en co-production si possible, etc.) ;

- accompagner la rencontre entre ces nouvelles créations et le public, notamment professionnel ;
- participer à la mise en réseau, notamment avec les institutions culturelles ;
- soutenir des initiatives portées par les artistes accompagnés avec le territoire de proximité du lieu de création (médiation, actions d'éducation artistique et culturelle, projets politique de la ville, etc.).

Parmi les nouveautés de cet appel à projets, pour la première fois, toutes les disciplines artistiques étaient éligibles : arts visuels, arts de la rue...

Les partenaires publics ont également renforcé leurs exigences sur l'inscription de ces lieux dans des parcours de diffusion en portant une attention particulière aux institutions culturelles de la Ville partenaires ainsi que sur la force de la ligne artistique présentée et les conditions d'accueil des artistes accueillis.

L'appel à projets s'adressait à des lieux :

- de création-diffusion situés à Lyon, tous arrondissements confondus ;
- de théâtre, danse, musiques, cirque, mais également d'autres disciplines artistiques ;
- comprenant une équipe de direction professionnelle et rémunérée ;
- équipés professionnellement sur les plans scénique et technique ;
- en capacité d'accueillir du public dans de bonnes conditions et respectant les réglementations en vigueur ;
- à but non lucratif, dont le projet s'inscrit dans l'intérêt général du territoire ;
- ayant, au cours des années précédentes, joué un rôle significatif en faveur de l'émergence artistique ;
- en situation de régularité au regard de l'ensemble des obligations professionnelles (respect des conventions collectives, dispositions liées au droit de la propriété artistique et littéraire, paiement des taxes, licence d'entrepreneur du spectacle,...).

Ces lieux, soutenus par les partenaires publics, s'engagent à programmer des spectacles d'équipes artistiques nouvelles et/ou d'une approche artistique innovante, à proposer un accompagnement professionnel renforcé des artistes, à favoriser la rencontre avec le public.

Dix-sept lieux ont répondu à l'appel à projets (dont neuf qui n'étaient pas dans le dispositif jusqu'alors) :

- six dans le domaine musical ;
- six dans le domaine théâtral ;
- trois dans le domaine chorégraphique et circassien ;
- un dans le domaine des arts visuels ;
- un dans le domaine des arts de la rue.

Compte-tenu de l'investissement des structures dans l'écriture de leur projet, les dix-sept propositions ont été auditionnées par un jury avec des représentants de la Ville de Lyon, de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'issue des auditions et à l'unanimité des trois partenaires publics, huit lieux ont été retenus et vous sont présentés dans la présente délibération.

Pour les lieux qui étaient déjà dans le dispositif, des subventions proratisées ont été votées lors du Conseil municipal du 27 janvier dernier.

La présente délibération a pour objet de présenter des subventions complémentaires pour l'année 2022.

Pour les nouvelles structures entrant dans le dispositif, un soutien est proposé pour impulser leurs engagements dans le cadre du dispositif.

Pour cette année de transition, des conventions bilatérales sont présentées et dès 2023, chaque structure bénéficiera de conventions pluriannuelles et pluripartites avec les autres partenaires publics.

## **II- Proposition :**

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des huit Scènes Découvertes lyonnaises.

### **CIRQUE**

#### **MJC DE MENIVAL - Ecole de cirque de Lyon - 29 avenue Ménival - Lyon 5<sup>ème</sup>**

**La MJC de Ménival** a mis en place, en 1992, des ateliers de découverte du cirque qui se sont rapidement développés et transformés en véritable école de cirque.

Aujourd'hui, l'Ecole de cirque de Lyon, au sein de la MJC Ménival, propose une immersion dans la découverte des arts du cirque sous différentes formes par :

- Les pratiques amateurs dans une démarche d'éducation populaire (ateliers enfants à adultes, découverte au perfectionnement) ;
- Une formation préparatoire aux écoles supérieures en arts du cirque, soutenue par la Région-Auvergne Rhône-Alpes et la DRAC ;
- Une programmation qui privilégie les compagnies émergentes grâce au dispositif Scènes Découvertes (depuis 2010) et trois à quatre projets de compagnies émergentes accompagnées sur deux ans.

En 2021, le projet de la Scène Découverte a été bousculé par les travaux de la MJC en sus de la crise sanitaire. En 2022, la programmation régulière reprend : compagnies professionnelles (*La générale Posthume*, *Arthur Sidoroff*), soirées *Pistes Ouvertes* et *Music en cirque*, spectacle de fin d'année des élèves de la formation, hors-les-murs (*Nuit du Cirque* aux Subsistances en partenariat avec la Cie MPTA, La Mouche). De jeunes équipes artistiques seront à nouveau accompagnées (*Mauvais Coton*, *126 kg*).

Le projet de Scènes découvertes, présenté par la MJC Ménival – Ecole de cirque pour les années à venir, reste centré sur une ligne artistique de cirque contemporain, ouverte à de nombreuses disciplines (manipulation d'objets/jonglerie, clown, acrobatie, aérien...).

Une attention particulière sera donnée aux projets portés par des femmes.

L'école de cirque cible un accompagnement sur la durée des équipes artistiques : deux à trois compagnies par an suivies pendant deux ans sur leur première création.

La MJC s'engage à apporter à ces équipes artistiques des conseils en stratégie de développement (mise en réseau, aide à la recherches de résidences, contacts avec des

professionnels notamment). Des aides à la création de 2000-3000 € sont prévues et des cessions pour l'achat des spectacles.

Le Budget prévisionnel 2022 du volet Scènes Découvertes de l'association est de 88 720 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Etat : 35 000 €
Recettes propres : 2 600 €
Région (au titre de la formation dans le BP MJC) : 76 600 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 16 000 € à la MJC de Ménival**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 14 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 20 000 €

## DANSE

### **ASSOCIATION DESOBLIQUE - Le Croiseur - 4 rue Croix-Barret - Lyon 7<sup>ème</sup>**

Le Centre de Formation Danse Désoblique créé par Blandine Martel-Basile, danseuse et chorégraphe, et implanté sur Lyon depuis 2002, s'est installé en juillet 2017 au Croiseur pour reprendre les missions de programmation et d'accompagnement des compagnies de danse émergentes lyonnaises, menées auparavant par l'association Scène 7.

La programmation est ouverte à toutes les danses et accessible à tous publics.

Fort de ses compétences de formation et de pédagogie au sein de la salle de spectacle le Croiseur (97 places assises), l'association Désoblique développe des temps de résidence et de diffusion de la danse. Elle accompagne techniquement les projets, aide à la structuration et à la diffusion (invitation de pros, mise à disposition du fichier de contacts) et aide à la médiation.

Un temps fort dédié aux toutes jeunes compagnies est organisé sous la forme d'un festival nommé *Impulsions*, permettant une visibilité des compagnies auprès des programmeurs.

Le projet de Scènes découvertes présenté par l'association Désoblique pour les années à venir se concentre sur des travaux de recherche innovants et accessibles avec une part de la programmation tout public et jeune public.

La ligne artistique porte sur la création chorégraphique en danse contemporaine, ouverte à d'autres esthétiques (hip-hop, jazz,...).

Deux appels à projets structureront l'accueil des compagnies accompagnées et accueillies en résidence : un portant sur les projets de création (cinq à huit compagnies seront sélectionnées chaque année pour des résidences de deux à quatre semaines avec une sortie de résidence) et un portant sur un accompagnement à la diffusion (huit à douze compagnies par an pour des résidences plus courtes et une présentation de leurs créations lors du festival *Impulsion*).

Des cachets minimums seront prévus pour les artistes accueillis et des co-productions envisagés.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 411 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 65 000 €
Etat : 16 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Recettes propres : 294 700 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 21 000€ à l'association Désoblique**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 34 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 50 000 €

## MUSIQUES ACTUELLES

### **ASSOCIATION LES CLES DE LA LUNE - 2 rue du Thou - Lyon 1<sup>er</sup>**

L'association Les Clés de la Lune est l'association gestionnaire de la salle de concert A Thou Bout d'Chant, d'une capacité de 80 places assises à 110 places debout.

Elle est codirigée par Lucas Rouillet-Marchand et Matthias Bouffay, qui transmettront la co-direction à un nouveau duo pour la saison 2022/2023 : Delphine Legrand et Emma Nardone.

Le projet artistique et culturel est dédié à la chanson francophone sous toutes ses formes, rock, pop, slam et variété et représente la diversité culturelle avec une mise à l'honneur d'artistes régionaux mais aussi de tous les pays francophones.

L'association met en place des Tremplins découvertes où les artistes présélectionnés jouent devant le public puis les finalistes devant le public et des professionnels à la Comédie Odéon (350 places). Le lauréat est ensuite accompagné durant toute l'année suivante.

Chaque année deux artistes sont accompagnés vers la professionnalisation avec notamment une résidence d'écriture, une résidence de travail de la scène avec coach scénique, un enregistrement studio et une rencontre avec des professionnels. Ils sont ensuite programmés plusieurs fois dans l'année en première partie ou artiste principal et bénéficie d'un soutien administratif et en communication.

Le projet de Scènes découvertes présenté par l'association Les Clés de la lune pour les années à venir vise à renforcer les conditions d'accueil des artistes, notamment en terme de rémunération.

L'association ciblera pour son accompagnement des artistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec le respect de la parité femme-homme.

Deux artistes seront accompagnés chaque année vers la professionnalisation incluant résidence d'écriture, résidence de travail de la scène avec un.e coach scénique, un enregistrement en studio, des rencontres avec des professionnel.les et un ou plusieurs concerts en première partie ou en artiste principal.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 267 490 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 55 000 €
Etat : 15 000 €
Etat Fonpeps : 22 473 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 27 000 €
Sociétés civiles : 18 750 €
Recettes propres : 82 200 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 18 000 € à l'association Les Clés de la Lune**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 27 000 €

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 40 000 €

**LEROCKEPAMORT - 20 montée Saint-Sébastien - Lyon 1<sup>er</sup>**

Le Kraspek Myzic est une salle de concert d'une jauge de 80 places, gérée par l'association Lerockepamort.

Elle accueille des groupes et des artistes pour des répétitions, des shows cases ou des concerts permettant au public lyonnais d'écouter et de découvrir des artistes locaux en émergence.

Le Kraspek Myzic propose également un espace disques contenant mille références de labels indépendants tous genres musicaux confondus.

L'association facilite l'accès à des œuvres artistiques non diffusées ou distribuées par les réseaux traditionnels, à un stade d'émergence dans la ligne artistique rock, pop et folk. La place faite aux créations expérimentales y est aussi importante.

Le Kraspek Myzic accueille également des groupes pour des résidences et pour des répétitions régulières au cours de l'année. Pour permettre à ces groupes de trouver d'autres lieux de diffusion au niveau régional et national, des liens ont été créés avec un réseau de salles et d'organisateur partageant les mêmes valeurs artistiques.

Plusieurs évènements ont été mis en place. Ainsi, le tremplin *Elles chantent* est consacré aux autrices interprètes féminines de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Festival *Plug'n'Play* met en avant de jeunes groupes émergents programmés avec des groupes plus confirmés.

De plus, le lieu accueille des artistes en résidence de travail et de création avec un accompagnement professionnel, aide les jeunes musiciens à se structurer en association, met à disposition la scène en journée pour des répétitions ou organise des scènes ouvertes pour les groupes amateurs.

Le projet de Scènes découvertes présenté par l'association Lerockepamort pour les années à venir prévoit la poursuite de ses festivals ; huit à dix résidences de travail et de création chaque année avec un accompagnement professionnel incluant : des conseils administratifs pour les jeunes musicien.nes, la mise à disposition de la scène en journée pour des répétitions et la mise en relation avec des professionnel.les.

La volonté d'ancrage hors les murs sur le territoire de proximité est réaffirmée, notamment lors des événements organisés dans le quartier comme la Fête de la musique.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 144 624 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 35 000 €
Ville de Lyon Fête de la musique : 1 500 €
Etat Fonpeps : 9 000 €
Sociétés civiles : 5 500 €
Recettes propres : 52 500 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 13 000 € à l'association Lerockepamort**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 17 000 €  
Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 25 000 €

**ASSOCIATION SPUTNIK - 1 impasse Paquet Merel – Lyon 9<sup>ème</sup>**

L'association a été créée en 2006 par deux passionnés de musiques novatrices, Thierry Vignard et Stéphane Bony pour la gestion du café-concert Le Sonic, une péniche pouvant accueillir 100 personnes et située au pied de la montée de Choulans.

L'objectif est d'offrir aux musicien.ne.s des conditions professionnelles de représentation, leur permettant, éventuellement, d'évoluer vers des scènes de plus grande envergure.

Le Sonic accompagne depuis 2006 les artistes en cours de professionnalisation et offre une part importante de sa programmation à l'émergence lyonnaise.

Il a trouvé sa place dans le réseau des acteurs de la production des musiques actuelles en tissant des relations avec le milieu associatif et d'autres salles de concerts de la région.

Certaines de ces structures partenaires n'hésitent pas d'ailleurs à délocaliser certains de leurs concerts au Sonic, quand la jauge se trouve plus adaptée à l'événement envisagé (L'Epicerie Moderne de Feyzin, Le Transbordeur, Le Marché Gare, Le Périscope et Grrrnd Zéro).

Le projet de Scènes découvertes présenté par l'association Sputnik pour les années à venir ambitionne de reproduire, à petite échelle, les conditions offertes par des structures plus grosses en matière de production de concerts.

Cela offre aux artistes, émergents ou reconnus, des conditions professionnelles de représentation, leur permettant, d'évoluer vers des scènes de grande envergure en ayant acquis et éprouvé les outils techniques de production de concerts.

Chaque concert d'un artiste ou groupe confirmé, est précédé en première partie, d'un artiste ou groupe émergent lyonnais : ces rencontres permettent des collaborations entre artistes et l'inscription dans un réseau des artistes locaux émergents.

Le dispositif Scènes découvertes permettra à l'association de recruter une personne pour développer les résidences d'artistes.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association est de 68 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 45 000 €
Etat : 3 500 €
Recettes propres : 20 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association SPUTNIK**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 20 000 €

## THEÂTRE

**ASSOCIATION SI TU... - THEATRE DE L'ELYSEE - 14 rue Basse Combalot - Lyon 7<sup>ème</sup>**

L'Association Si Tu... développe au sein du Théâtre de l'Elysée, depuis vingt ans, une programmation théâtrale de spectacles majoritairement créés par des équipes artistiques locales, émergentes et novatrices, jeunes ou parfois inscrites depuis plus longtemps dans le paysage lyonnais.

La direction accompagne ces équipes en proposant des résidences de travail, et en associant certaines pour l'élaboration de projets plus conséquents.

L'Elysée s'est créé une identité de recherche et révélateur de jeunes talents.

Situé au cœur du quartier de la Guillotière à Lyon, le lieu dispose d'une jauge de 56 places. L'importance relative de sa scène et sa modularité sont appréciées des compagnies. Aménagée dans un ancien cinéma, la salle est atypique, peinte en blanc avec balcon.

Pour la saison 2021-2022, la programmation a repris, avec l'accueil et l'accompagnement de nombreuses compagnies lyonnaises (Compagnie de 1103, Anteprema, Les Non-alignés, La Douce, Raphaël Gouisset,...), une pièce du festival *Sens Interdits*, ou encore l'événement *Azimuts* - organisé avec Les Subsistances et le Théâtre du Point du Jour, pour mettre en lumière la jeune création.

Afin de renforcer l'accompagnement des compagnies, le ratio de co-réalisation passe de 50 à 60% de la billetterie pour la compagnie et la captation et réalisation de vidéos professionnelles se développent (grâce à l'aide en investissement de la Ville de Lyon).

L'implantation territoriale à la Guillotière s'étoffe à travers des partenariats avec la MJC Jean Macé et le collègue Clémenceau.

Pour les années à venir, le projet de Scènes découvertes présenté par l'association Si tu... vise à développer un soutien en coproduction pour cinq à six compagnies émergentes et à créer une enveloppe de défraiements pour les compagnies qui résideraient en dehors du Rhône.

Le Théâtre de l'Elysée accompagne les équipes artistiques avec des temps de résidence, des conseils en structuration et stratégies de production et de diffusion. Elle apporte un suivi des artistes au long court (mise à disposition de salles, reprogrammation...)

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 191 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 90 000 €
Etat : 37 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25 000 €
Recettes propres : 36 500 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 35 000 € à l'association Si Tu...**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 40 000 €

Pour mémoire, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 60 000 €

**THEATRE DES CLOCHARDS CELESTES - 51 rue des Tables Claudiennes - Lyon 1<sup>er</sup>**

Situé sur les Pentes de la Croix-Rousse, le Théâtre des Clochards Célestes dispose d'une salle de 49 places.

Lieu de diffusion de compagnies locales émergentes, il partage sa programmation entre spectacles dédiés au jeune public et adolescent.es et spectacles pour adultes.

La direction s'engage en faveur de l'accompagnement des jeunes équipes artistiques en mettant à disposition son théâtre en ordre de marche, en délivrant des conseils aussi bien artistiques qu'administratifs, en diffusion et en communication et en offrant des coproductions aux compagnies associées ainsi que le reversement de 60% de la billetterie aux compagnies accueillies (70% pour les compagnies jeune public).

De nombreuses actions culturelles sont développées autour des spectacles, notamment pour les publics scolaires ; la pratique amateur est encouragée par des ateliers et des stages pour tous les âges.

En 2016, Louise Vignaud a pris la direction du théâtre, suite au départ d'Elisabeth Saint-Blancat, directrice depuis sa création en 1978. Louise Vignaud a co-signé la programmation 2021-2022 et c'est désormais Martha Spinoux-Tardivat qui dirige le lieu.

Pour la saison 2021-2022, 35 spectacles sont programmés soit 252 levers de rideau (hors scolaires).

Six compagnies sont accompagnées de manière renforcée, avec un soutien en coproduction : *compagnies Argoti, Neuve, Quand je marche, Tracasse, La Ligne, collectif Satori.*

Des partenariats pour des résidences et en diffusion sont mise en place avec La Fédération et le Théâtre de la Croix-Rousse, et l'équipe développe sa participation aux réseaux professionnels (prix du Théâtre 13, Domino, Union des Premières Scènes,...).

Quatre ateliers hebdomadaires de pratiques amateurs reprennent.

Le projet de Scènes découvertes présenté par le Théâtre des Clochards Célestes pour les années à venir permettra de poursuivre et renforcer l'accompagnement des artistes (le nombre d'artistes associés sera réduit à trois par saison mais avec un soutien en coproduction de 1500€ et sur une durée de trois saisons soit pour solidifier le budget de production soit pour créer un nouveau spectacle).

Les saisons seront rythmées par trois temps forts : le festival Grande folie à la rentrée autour de projets portés par d'anciennes compagnies du GEIQ ; un focus sur la création belge ; un festival sur la place Chardonnet en clôture de saison.

L'équipe du théâtre s'investit dans de nombreux réseaux professionnels au niveau local et régional au service des compagnies qu'elle soutient.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 344 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 125 000 €
Etat : 25 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 45 000 €
Recettes propres : 110 550 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 40 000 € au Théâtre des Clochards Célestes**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 50 000 €

Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 75 000 €

Subvention exceptionnelle reçue dans le cadre des *Carnets de création* - Fonds d'urgence en 2021 : 1 200 €

**LE GRAND NID DE POULE – 16, rue Imbert Colomès - Lyon 1<sup>er</sup>**

Le Grand nid de poule est une association de soutien aux arts de la rue et de l'espace public.

L'association a d'abord déployé son activité à partir de son premier lieu d'implantation, 17 rue Royale dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Cette salle a permis des expérimentations nécessaires aux compagnies. Mais paradoxalement, ce lieu est devenu un frein pour l'activité de l'association en raison des charges de la structure.

L'association a recentré ses efforts sur le travail des arts de la rue, autour d'une saison en plein air de deux mois à l'Amphithéâtre des Trois Gaules, adapté aux ambitions d'un lieu dédié à l'émergence.

Cet évènement est soutenu depuis deux ans par la direction Evènements et Animations de la Ville de Lyon.

En entrant dans le dispositif Scènes découvertes, le Grand nid de poule ambitionne de développer une dynamique de création pour la rue, en mobilisant les réseaux alentours, et en structurant le secteur, afin de faire de Lyon un lieu de fabrique des imaginaires pour les jeunes artistes de la rue et de l'espace public.

Dès 2022, l'association accompagne des compagnies en résidence dans un lieu adapté aux arts de la rue (à Cap Vaise, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement) avec un appui technique et administratif sur mesure (aide en production, structuration, production) et une mise en relation avec les réseaux de diffusion.

Le festival de la *Basse-cour* est pensé comme un tremplin pour les compagnies en amont des festivals d'été pour roder leurs spectacles et bénéficier de premiers retours des professionnels.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 134 157 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 40 000 €
Ville de Lyon Evènements : 13 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 667 €
Recettes propres : 4 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € au Grand Nid de Poule**  
**Pour information, subvention d'aide au projet Evènements 2022 13 000€**  
Pour mémoire, pas de subvention de fonctionnement demandée en 2021

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 203 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

<b>CIRQUE</b>  <b>16 000 €</b>	MJC de Ménival - Ecole du Cirque de Lyon (5 <sup>e</sup> )	16 000 €
<b>DANSE</b>  <b>21 000 €</b>	Compagnie Désoblique – Le Croiseur (7e)	21 000 €
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>  <b>61 000 €</b>	Les Clés de la Lune - A Thou Bout D’Chant (1er)	18 000 €
	Lerockepamort – Kraspek Myzic (1er)	13 000 €
	Sputnik – Le Sonic (9 <sup>e</sup> )	30 000 €
<b>THEATRE ET ARTS DE LA RUE</b>  <b>105 000 €</b>	Association Si Tu... - Théâtre de l’Elysée (7e)	35 000 €
	Théâtre des Clochards Célestes (1 <sup>er</sup> )	40 000 €
	Le Grand Nid de Poule (1er)	30 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>203 000 €</b>

2- La dépense correspondante 203 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 selon la répartition suivante :

- pour les secteurs danse, cirque et théâtre, 142 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30 ;
- pour le secteur des musiques actuelles, 61 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC, ligne de crédit 42664, nature 65748, fonction 311.

3- Les conventions cadre, d’application et avenants avec les associations tels que joints en annexe au présent rapport sont approuvés.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET